SASU ABC 2 TRAVAUX
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEES
AU CAPITAL DE 10000 €UROS
Siège social : 45 rue de Maubeuge
75009 Paris

RCS 911 728 889

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU

20 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six le vingt janvier à dix heures, l'actionnaire unique de la SASU **"ABC 2 TRAVAUX "**, se sont réunis au siège social de la société, sur convocation faite conformément à la disposition de l'article 35 des statuts.

-**Monsieur OZTURK Mehmet Ali gérant associé qui détient 100 actions, soit la totalité des actions de la société.**

L'assemblée est présidée par Mr OZTURK Mehmet Ali de la société. Le président constate que l'actionnaire unique présents la totalité des actions composant le capital est représentée par **Monsieur OZTURK Mehmet Ali, président actionnaire unique,** et qu'en conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président indique que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant.

- Démission de Monsieur OZTURK Mehmet Ali de ses fonctions de gérant, avec nomination d'un nouveau gérant qui donne quitus à l'ancien
- Adjonction activité
- Modification corrélative 2, 6, 8, et 19 de l'article des statuts

La discussion est ouverte. Diverses observations sont présentées. Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION :

L'assemblée accepte la démission de Monsieur **OZTURK Mehmet Ali** de ses fonctions de président dans la **SASU ABC 2 TRAVAUX** donne quitus à sa gestion.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'assemblé décide de nommer gérant **Monsieur ASLAN Kamil né** le 05/11/1969 à Zara de nationalité Turque demeurant au : 5 ter avenue Paul Verlaine 94190 VILLENEUVE SAINT GEORGES aux termes des statuts pour une durée indéterminée.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

Cession de 100 actions appartenant à Monsieur OZTURK Mehmet Ali dans la **SASU ABC 2 TRAVAUX** à Monsieur ASLAN Kamil

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'assemblée décide une adjonction d'activité : Achat vente de matériel de bâtiment non réglementés, pompe à chaleur, location et location de bail de machines et équipements pour la construction.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés à la gérance à l'effet de procéder à toutes les formalités nécessaires dans l'intérêt de la **SASU ABC 2 TRAVAUX** et notamment à l'enregistrement et la publicité de l'ensemble des actes constitutifs.

Comme conséquence des décisions prises sous la première, et la deuxième, résolution, l'assemblée décide de modifier les articles 6, 8 et 19 des statuts de manière conforme.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à onze heures.

De tout ce qui est ci-dessus, il a été dressé le présent procès-verbal a été signé par le président.

Monsieur OZTURK Mehmet Ali **Monsieur ASLAN Kamil**



